



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Manifestation pour l'égalité salariale et contre les discriminations

Berne, le 22 septembre 2018

Egalité salariale : le Conseil national doit prendre les choses en main

Discours de Vania Alleva, présidente d'Unia

Lorsqu'il s'agit des droits des femmes, tout va extrêmement lentement. Le principe de l'égalité salariale est ancré depuis 37 ans dans la Constitution, mais n'est toujours pas concrétisé ! Le Parlement examine finalement des mesures concrètes. La révision édulcorée sera débattue lundi au Conseil national. Mais même cette faible révision de la loi pourrait être mise à rude épreuve le 24 septembre.

Une loi efficace est nécessaire

Les droits des femmes et l'égalité sont piétinés en Suisse. Le Parlement doit enfin mettre un terme au scandale de l'inégalité salariale. Par conséquent, nous demandons au Conseil national : 1. La possibilité de sanctions contraignantes envers les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale, 2. L'adaptation immédiate des salaires des femmes en cas d'infraction, 3. L'obligation pour toutes les entreprises d'effectuer des analyses des salaires et, le cas échéant, de les adapter ! Avec le projet actuel, 99% des entreprises peuvent continuer comme jusqu'à présent !

Vol des salaires sur le dos des femmes : 10 milliards de francs par an !

Les employeurs profitent dans une large mesure de l'inégalité salariale au détriment des femmes. Selon une étude spécialisée du Bureau BASS mandatée par Unia, le vol des salaires sur le dos des femmes actives en Suisse se monte à près de 10 milliards de francs par an ! Chaque femme professionnellement active est escroquée de la somme de 303'000 francs durant sa vie professionnelle (base : derniers chiffres sur les salaires moyens, 2014), soit un manque à gagner de 590 francs par mois.

Tant que l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre femmes et hommes n'aura pas été concrétisé, les syndicats ne baisseront pas les bras. Nous appelons donc fermement le Conseil national à corriger la décision du Conseil des Etats !

Contact : Vania Alleva, présidente d'Unia, 079 620 11 14